

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

NATATION

Mise à jour
2018-10-10

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

LIGUE, DÉFI DES CHAMPIONS ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Table des matières

ARTICLE 1	FONDEMENT DE LA LIGUE	1
ARTICLE 2	REGLEMENTS	1
ARTICLE 3	SAISON SCOLAIRE.....	1
ARTICLE 4	ÉLIGIBILITE DES ELEVES-ATHLETES.....	1
ARTICLE 5	CATEGORIES OFFERTES ET SURCLASSEMENT	2
ARTICLE 6	LIMITES DE PARTICIPATION PAR NAGEUR	2
ARTICLE 7	ÉQUIPEMENT	3
ARTICLE 8	FACTURATION.....	3
ARTICLE 9	OFFICIELS.....	3
ARTICLE 10	GESTION DES DONNÉES	4
ARTICLE 11	INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS	4
ARTICLE 12	SANCTIONS.....	5
ARTICLE 13	FORMULE DE COMPÉTITION	6
ARTICLE 14	COMPÉTITION PRÉ-SAISON	6
ARTICLE 15	COMPÉTITIONS REGULIERES	6
ARTICLE 16	RESULTATS , SYSTÈMES DE POINTAGE ET CLASSEMENTS	7
ARTICLE 17	RESPONSABILITES DE L'EQUIPE HOTESSE.....	8
ARTICLE 51	DÉFI DES CHAMPIONS, DESCRIPTON.....	10
ARTICLE 52	ÉPREUVES.....	10

ARTICLE 53	DEROULEMENT / HORAIRE	10
ARTICLE 54	COMPOSITION DE L'EQUIPE/INSCRIPTION	11
ARTICLE 55	MERITES SPORTIFS	11
ARTICLE 56	GRILLE / POINTAGE / TIRAGE	11
ARTICLE 71	CHAMPIONNAT RÉGIONAL	12
ARTICLE 72	MÉRITES SPORTIFS	13
ARTICLE 73	SELECTION DE LA DELEGATION AUX CHAMPIONNATS PROVINCIAUX	14
ANNEXE NAT - 1.....		16

ARTICLE 1 FONDAMENT DE LA LIGUE

La ligue de natation scolaire a comme objectifs :

- L'initiation à la compétition pour les débutants.
- Offrir des compétitions équilibrées pour les nageurs désirant compétitionner à un niveau correspondant à leur performance.
- Le nombre maximal d'heures d'entraînement est limité à six heures/semaine afin d'offrir un réseau de compétition distinct du réseau associatif.

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de l'A.C.N.A. sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et des règlements généraux du RSEQ-QCA.

ARTICLE 3 SAISON SCOLAIRE

La saison scolaire débute le 1 septembre et se termine le 30 avril de l'année en cours.

ARTICLE 4 ÉLIGIBILITÉ DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

4.1 Tout élève-athlète qui respecte les articles définissant les catégories et l'admissibilité des règlements généraux du RSEQ-QCA peut participer à la ligue.

4.1.1 Les catégories et leurs limites d'âge sont :

CATÉGORIES	DATE DE NAISSANCE
-------------------	--------------------------

Juvenile	du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2002
Cadet	du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004
Benjamin	du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006

4.2 **Restrictions de participation**

Tout élève-athlète qui correspond à une des définitions suivantes est exclu de la ligue :

- Tout élève-athlète évoluant dans un autre réseau de compétition (associatif et/ou affilié enregistré FNO) de la saison en cours du RSEQ-QCA.
- Un élève-athlète qui débute la saison scolaire dans le réseau associatif ne peut pas rejoindre le réseau scolaire en cours de la saison scolaire.
- Un élève-athlète qui participe à une compétition du réseau associatif pendant la saison scolaire en cours perd immédiatement son admissibilité au réseau scolaire.

4.2.2 Tous les nageurs exclus par l'article 4.2 peuvent nager à titre hors-concours. Leur participation est conditionnelle au fait qu'aucune vague ne soit ajoutée aux épreuves concernées par leur participation.

4.3 La participation féminine dans les épreuves masculines incluant les relais n'est pas permise.

4.4 **Élèves provenant du primaire**

Les élèves-athlètes provenant du secteur primaire pourront participer à la compétition présaison et aux compétitions régulières qui se dérouleront dans les piscines à huit (8) corridors. Leur participation sera à titre hors-concours.

ARTICLE 5 CATÉGORIES OFFERTES ET SURCLASSEMENT

5.1 **Catégories offertes**

Six (6) catégories/s sexes sont offertes dans l'ordre : benjamin féminin et masculin, cadet féminin et masculin, juvenile féminin et masculin.

5.2 **Surclassement**

Le surclassement n'est pas autorisé pour les épreuves individuelles. Tout élève-athlète doit évoluer dans sa catégorie d'âge sauf pour compléter un relais et ce en respect des prescriptions présentées à l'article 5.3.

Les nageurs de la catégorie novice peuvent nager avec ceux de la catégorie moustique.

5.3 Pour la formation des relais, une équipe peut inscrire un maximum de deux (2) nageurs provenant d'une catégorie inférieure. Donc, le double surclassement est accepté. Un nageur ne peut pas participer à plus d'un relais par épreuve.

ARTICLE 6 LIMITES DE PARTICIPATION PAR NAGEUR

6.1 **Saison régulière et la rencontre pré-saison**

Tout nageur peut participer à un maximum de 3 épreuves individuelles + 1 relais.

6.2 Championnat régional

Tout nageur peut participer à un maximum de 4 épreuves individuelles + 2 relais.

6.3 Défi des Champions

Se référer à l'article # 54.

ARTICLE 7 ÉQUIPEMENT

Le port de maillot de haute performance est interdit. Lors du championnat provincial, le port du bonnet officiel de la région est obligatoire.

ARTICLE 8 FACTURATION

8.1 Pré-saison, saison régulière et Défi des champions

La facturation sera préparée pour l'ensemble des frais reliés aux événements suivants en respect des consignes suivantes: pré-saison, compétitions régulières, défis des champions et championnat régional.

- **40 %** du montant total des frais encourus sera divisé également entre les équipes inscrites à la ligue.
- **60 %** du montant total des frais encourus en fonction du nombre total de nageurs inscrits dans S1 par les équipes.
- Pour la catégorie moustique, les nageurs seront seulement facturés à 60% des frais du paiement individuel.
- Les équipes composées de 5 athlètes et moins seront facturés à 60% des frais du paiement individuel.

8.2 Championnats provinciaux

Les frais d'inscriptions des nageurs seront partagés également entre toutes les équipes inscrites à la ligue.

Tous les autres frais notamment ceux des casques de bain et des chandails officiels de délégation, des frais de transport et ceux des frais des accompagnateurs seront sous la responsabilité des équipes ayant des nageurs participant aux championnats. Ces frais sont répartis au prorata du nombre de nageur par équipe.

ARTICLE 9 OFFICIELS

9.1 Majeurs

Le RSEQ-QCA identifie la personne responsable l'assignation des officiels majeurs de chacune des compétitions.

Pour la saison **2018-2019**, la gestionnaire est Mme Roxanne Bernier.

Les officiels majeurs de **I.A.N.Q.C.A.** seront en fonction pour toutes les compétitions de la ligue dans la mesure de leur disponibilité. Leur participation se fait sur une base de bénévolat incluant la personne chargée de leur assignation.

Seuls les frais de déplacement (de transport, de repas et d'hébergement le cas échéant) de la personne chargée de leur assignation seront à la charge de la ligue. Tous les frais de déplacement doivent être approuvés par la permanence.

9.2 Mineurs

Les équipes hôtesse d'une compétition est responsable d'assurer la présence des officiels mineurs tout au long de l'événement en respect des paramètres définis à l'article 17. Leur participation se fait sur une base de bénévolat. Au besoin, l'équipe hôtesse peut solliciter les autres équipes pour finaliser l'assignation.

ARTICLE 10 GESTION DES DONNÉES

Le RSEQ-QCA identifie la personne responsable du traitement des données de chacune des compétitions.

Pour la saison **2018-2019**, le gestionnaire est M. Guy Quirion; quirion_guy@hotmail.com

Cette gestion implique pour chaque compétition :

- L'utilisation du logiciel « Splash ».
- La réception des inscriptions.
- Le traitement des modifications aux inscriptions en respect de l'échéance fixée
- La préparation de la rencontre
- La publication de l'horaire global et de la liste des séries en respect de l'échéance fixée
- La gestion des forfaits déclarés le jour de la compétition
- Le traitement des résultats pendant les compétitions notamment leur affichage
- L'envoi au RSEQ-QCA des résultats individuels, collectifs et des forfaits non déclarés dans les 48 heures suivant la compétition
- Lors du championnat régional, pour chaque épreuve, l'impression des noms des médaillés doit être faite au fur et à mesure. Le fichier des résultats complets doit être disponible dès la fin de la compétition afin de compléter les classements individuels.
- Le traitement de demandes d'information ou de partage de données de la part de la permanence.

Un dédommagement de 2000\$ pour l'ensemble de la saison (1 présaison, 4 régulières. 1 régional, Défi des champions) est prévu pour le service et en sus les frais de déplacements (de transport, de repas et d'hébergement le cas échéant). Tous les frais de déplacement doivent être approuvés par la permanence.

ARTICLE 11 INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS

11.1 Échéance et modalités

Les inscriptions doit être envoyées par courriel au gestionnaire des données au plus tard **le mercredi** qui précède la compétition. Chaque équipe doit acheminer un fichier Lenex tiré du Logiciel Spalsh.

11.1.1 **Temps de référence**

Pour chaque nageur, un temps de référence pour chacune des épreuves choisies doit être inscrit.

11.2 **Retard**

Une équipe qui ne respecte pas l'échéance se verra imposée une pénalité de six (6) points par jour de retard. Les points seront soustraits du total accumulé par l'équipe fautive lors de la compétition.

11.3 **Modifications**

Les modifications seront traitées jusqu'au vendredi précédent la compétition à 17h00. Les modifications doivent présentées par courriel auprès du gestionnaire des données.

11.4 **Inscriptions tardives**

Aucun ajout de nageur ne sera accepté après 17h00 le vendredi précédent la compétition.

11.5 **Forfaits déclarés**

Tous les forfaits doivent être signalés au gestionnaire des données au plus tard trente (30) minutes avant le début de la compétition.

11.6 **Forfaits non déclarés**

3 premières cartes = aucune pénalité

4^e carte = 6 points retranchés au classement général

5^e carte et suivante = 12 retranchés au classement général pour chaque carte

Pour chaque tranche de 20 points de pénalité, une amende de 15 \$ est imposée. Les points de pénalité seront retranchés également entre les 6 catégories.

ARTICLE 12 SANCTIONS

12.1 **Forfaits d'une équipe à une compétition**

Une équipe qui ne se présente pas à une rencontre, qui abandonne est déclarée forfait.

12.2 Une équipe qui se désiste de l'organisation d'une compétition dans le mois qui précède sa tenue doit :

- 1 - Payer une amende de deux cents dollars (200,00 \$)
- 2 - Assumer les frais de l'organisateur qui prend charge de cette compétition (frais excédant 200,00 \$)
- 3 - Disqualification de cette équipe pour cette compétition.

ARTICLE 13 FORMULE DE COMPÉTITION

Les épreuves individuelles et les relais se nagent toutes catégories.

ARTICLE 14 COMPÉTITION PRÉ-SAISON

14.1 **Fondement de la compétition**

Cette compétition sert de complément à l'entraînement des clubs et à l'initiation à la compétition pour les débutants. Les résultats ne sont pas cumulés aux classements. Les règlements sont appliqués cependant il n'y a pas de disqualification mais des avertissements sont partagés verbalement lors de la compétition.

14.2 **Ordre et numérotation des 22 épreuves**

Bassin de 25 mètres		
Épreuves	F	M
100 m libre	1	2
25 m dos	3	4
25 m brasse	5	6
25m papillon	7	8
25 m libre	9	10
PAUSE		
100 m Q.N.I.	11	12
50 m dos	13	14
50 m brasse	15	16
50 m papillon	17	18
50 m libre	19	20
Relais 4X50 libre	21	22

Bassin de 20 mètres		
Épreuves	F	M
80 m libre	1	2
20 m dos	3	4
20 m brasse	5	6
20m papillon	7	8
20 m libre	9	10
PAUSE		
80 m Q.N.I.	11	12
40 m dos	13	14
40 m brasse	15	16
40 m papillon	17	18
40 m libre	19	20
Relais 4X40 libre	21	22

ARTICLE 15 COMPÉTITIONS RÉGULIÈRES

15.1 **Ordre et numérotation des épreuves**

L'ordre des épreuves par compétition est confirmé en début d'année en fonction des lieux des compétitions.

Compétition 1	F	M
200 m libre	1	2
50 m papillon	3	4
100 m dos	5	6
50 m libre	7	8
PAUSE		
100 m brasse	9	10

50 m dos	11	12
100 m Q.N.I.	13	14
Relais 4 x 50 libre	15	16
Compétition 2		
	F	M
200 m dos	1	2
100 m papillon	3	4
50 m dos	5	6
100 m libre	7	8
PAUSE		
200 m Q.N.I.	9	10
50 m libre	11	12
50 m brasse	13	14
Relais 4 x 50 Q.N.	15	16
Compétition 3		
	F	M
200 m brasse	1	2
50 m dos	3	4
100 m papillon	5	6
50 m brasse	7	8
PAUSE		
100 m Q.N.I	9	10
100 m Libre	11	12
50 m papillon	13	14
Relais 4 x 50 libre	15	16
Compétition 4		
	F	M
400 m libre	1	2
50 m brasse	3	4
100 m dos	5	6
50 m papillon	7	8
PAUSE		
100 m brasse	9	10
100 m Q.N.I	11	12
50 m libre	13	14
Relais 4 x 50 Q.N.	15	16

ARTICLE 16 RÉSULTATS , SYSTÈMES DE POINTAGE ET CLASSEMENTS

- 16.1 Les résultats individuels, les classements individuels et par équipe proviennent exclusivement des données tirées du logiciel Splash.
- 16.2 **Classements individuels**
 Pour chacune des 6 catégories, lors de chacune des compétitions régulières et du championnat régional, des classements individuels cumulatifs par point sont tenus en respect des rangs obtenus.

16.2.1 La pondération suivante est accordée pour les classements individuels.

RANG	1	2	3	4	5	6
Points par épreuve individuelle	7	5	4	3	2	1

16.2.2 Les résultats individuels par épreuve seront disponibles sur place lors des compétitions et ils seront affichés sur le site internet du RSEQ-QCA au plus tard le mardi suivant la tenue de la compétition.

16.3 **Classements par équipe** (1 combiné et 6 catégories/sexe)

Un classement par équipe **combiné** (toute catégorie confondue) et un classement par équipe **par catégorie** lors de chacune des compétitions régulières et du championnat régional seront tenus. Ils seront faits en respect de la répartition des points selon le rang des nageurs des équipes dans chaque épreuve indépendamment du nombre de nageurs de chaque club. On considère seulement la performance du meilleur nageur ou de la meilleure équipe de relais d'une équipe pour établir le pontage.

16.3 La pondération suivante est accordée pour les classements.

RANG	1	2	3	4	5	6
Points par épreuve individuelle	7	5	4	3	2	1
Points par relais	14	10	8	6	4	2

16.3 Les classements collectifs ne seront pas affichés sur place lors des compétitions. Ils seront disponibles sur le site internet du RSEQ-QCA au plus tard le jeudi suivant la tenue de la compétition.

ARTICLE 17 RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE HÔTESSE

17.1 Chaque équipe hôte doit faire parvenir au RSEQ-QCA et aux autres clubs la fiche technique (l'invitation) de sa compétition trois semaines avant la compétition.

17.2 L'organisateur d'une compétition de natation est responsable des tâches suivantes :

- L'organisation, la préparation et l'invitation aux équipes
- Identifier un responsable de plateau qui ne peut être l'entraîneur-chef de l'équipe hôte
- Deux (2) sauveteurs obligatoires (compris dans les crédits d'organisateur)
- Troisième (3) sauveteur obligatoire pour le championnat régional (si un 2^e bassin)
- L'accès aux locaux permettant la gestion de la compétition
- La collation distribuée aux officiels majeurs, aux officiels mineurs, aux entraîneurs et aux responsables de la gestion des données (40 personnes).
- Deux (2) messagers qui s'occuperont des cartes de temps.
- Chaque organisateur s'occupe des officiels mineurs sauf pour le championnat régional où il sera aidé par les autres équipes (voir article 9).

Les chronométreurs doivent se rapporter au local des officiels au début de la 2e période d'échauffement. Ceux-ci doivent être présents pour toute la journée de compétition. Dans l'invitation de la compétition, il faudra indiquer l'heure de la réunion des officiels mineurs.

Toutes les tâches des organisateurs sont détaillées dans l'annexe NAT-1.

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2018-10-10

DÉFI DES CHAMPIONS

ARTICLE 51 DÉFI DES CHAMPIONS, DESCRIPTON

- Formule de duel avec un faux double élimination entre chaque équipe
- Deux équipes par établissement, 1 féminine et 1 masculine
- La participation des équipes n'est pas obligatoire
- Cette compétition n'est pas comptabilisée dans le classement cumulatif

ARTICLE 52 ÉPREUVES

Bassin de 20 mètres, toutes les rondes

80 m papillon
80 m dos
80 m brasse
80 m crawl
80 m Q.N.I
Relais 4 x 40 m libre

Bassin de 25 mètres, toutes les rondes

100 m papillon
100 m dos
100 m brasse
100 m crawl
100 m Q.N.I
Relais 4 x 50 m libre

ARTICLE 53 DÉROULEMENT / HORAIRE

Ronde #1 et 2

1-Duel des équipes féminines
2-Duel des équipes masculines

Demi-finale

1-Duel des équipes féminines
2-Duel des équipes masculines

Finale

1-Duel des équipes féminines
2-Duel des équipes masculines

ARTICLE 54 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE/INSCRIPTION

Chaque équipe doit être composée d'un maximum de neuf (9) nageurs/nageuses et d'un minimum de cinq (5) nageurs/nageuses.

- La participation féminine en masculin n'est pas permise.
- L'inscription des nageurs par épreuve se fera avant chaque ronde.
- Chaque nageur devra être inscrit à une seule épreuve (incluant relais).
- L'entraîneur devra remplir le formulaire d'inscription avant chaque ronde.

Seules les équipes qui ont inscrit 9 nageurs ou nageuses ou moins dans la plateforme S1 pourront faire nager un ou plusieurs nageurs à une épreuve et au relais.

Si un participant est absent, sa place est laissée vacante d'une épreuve individuelle.

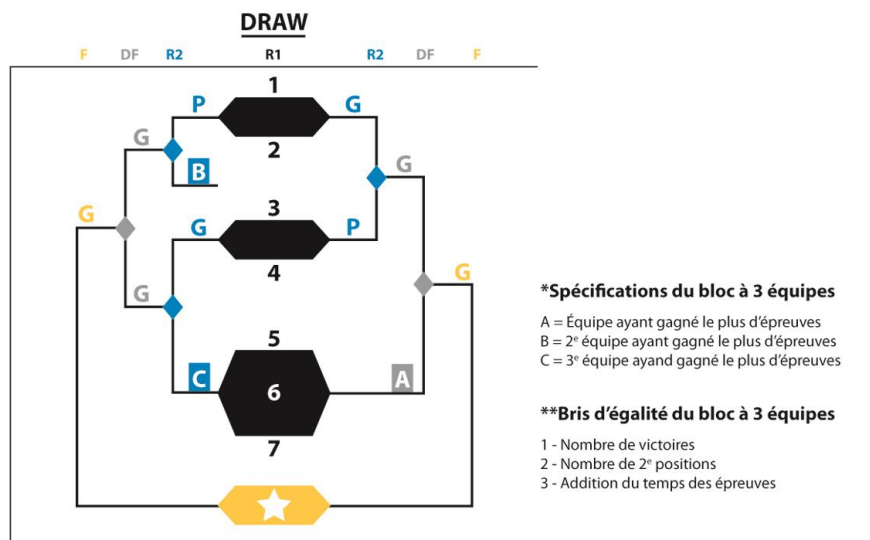
ARTICLE 55 MÉRITES SPORTIFS

Une (1) bannière régionale sera remise à l'équipe féminine championne et une (1) à l'équipe masculine championne.

ARTICLE 56 GRILLE / POINTAGE / TIRAGE

Avant le début de la compétition, un tirage est fait pour déterminer la place de son équipe dans sur la grille (Draw). Ce tirage va déterminer le classement des équipes.

Les épreuves de relais comptent pour le double des points d'une épreuve individuelle.



RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2018-10-10

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
NATATION

ARTICLE 71 CHAMPIONNAT RÉGIONAL

- 71.1 Toutes les épreuves sont nagées senior.
Cependant, les trois (3) dernières vagues seront nagées par catégorie.
- 71.2 Chaque nageur peut participer à quatre (4) épreuves individuelles + deux (2) relais.
- 71.3 Ordre et numérotation des 26 épreuves

<u>1^{er} Bloc</u>	Cadet Juvénile Féminin	Cadet Juvénile Masculin
200 m libre	1	2
100 m dos	3	4
50 m papillon	5	6
100 m brasse	7	8
100 m Q.N.I.	9	10
50 m libre	11	12
Relais 4 x 50 Q.N.	13	14
Pause et remises des médailles		
<u>2^e Bloc</u>	<u>Benjamin féminin</u>	<u>Benjamin Masculin</u>
200 m Q.N.I.	15	16
50 m brasse	17	18
100 m papillon	19	20
50 m dos	21	22
100 m libre	23	24
Relais 4 x 50 libre	25	26
Remises des mérites		

71.4 Inscriptions

Toutes les modalités relatives aux inscriptions, aux modifications et aux forfaits prévus pour les compétitions régulières s'appliquent au championnat.

71.4.1 Hors-concours

La participation de nageurs hors-concours est acceptée et des vagues seront formées le cas échéant.

ARTICLE 72 MÉRITES SPORTIFS

72.1 Une (1) bannière régionale de « Champions Combiné » sera remise à l'équipe ayant cumulée le plus grand nombre de points de classement toute catégorie confondue, les quatre (4) compétitions régulières et du championnat régional seront considérés.

72.2 Une (1) bannière locale « Champions ou Championnes » sera remise à l'équipe ayant cumulée le plus grand nombre de points de classement pour chacune des 6 catégories, les quatre (4) compétitions régulières et du championnat régional seront considérés.

Au total, six (6) bannières locales seront remises et identifiées ainsi :

- Benjamin féminin
- Benjamin masculin
- Cadet féminin
- Cadet masculin
- Juvénile féminin
- Juvénile masculin

72.3 Épreuves individuelles

Pour chacune des catégories, des médailles régionales Or, Argent et Bronze sont remises respectivement aux trois (3) premières positions de chaque épreuve.

En **Benjamin F / Benjamin M**: pour chacune des 5 épreuves => 1 or | 1 argent | 1 bronze

Au total : 10 or, 10 argent, 10 bronze => **30**

En **Cadet F / Cadet M / Juvénile F / Juvénile M**: pour chacune des 6 épreuves => 1 or | 1 argent | 1 bronze

Au total : 24 or, 24 argent, 24 bronze => **72**

Pour toutes les catégories, en cas d'égalité pour les positions 1 et 2, une 2^e médaille de la couleur de la position à égalité sera remise cependant la médaille de la couleur suivante ne sera pas remise. En cas d'égalité pour la position 3, une deuxième médaille de bronze sera remise.

72.4 Épreuves de relais

Pour chacune des catégories, des rubans seront remis à chaque participant respectivement aux trois (3) premières positions de chaque épreuve. Les rubans de différentes couleurs sont identifiés par la catégorie et le rang.

Benjamin F / Benjamin M: 1 épreuve => 4 or (rouge) | 4 argent (bleu) | 4 bronze (blanc).

Au total : 8 or (blanc) | 8 argent (rouge) | 8 bronze (vert) => **24**

Cadet F / Cadet M / Juvénile F / Juvénile M: 1 épreuve => 4 or (rouge) | 4 argent (bleu) | 4 bronze (blanc).

Au total : 16 or (blanc) | 16 argent (rouge) | 16 bronze (vert) => **48**

Pour toutes les catégories, en cas d'égalité pour les positions 1 et 2, des rubans supplémentaires de la couleur de l'égalité seront remis cependant les rubans de la couleur suivante ne seront pas remis. En cas d'égalité pour la position 3, des rubans « bronze » supplémentaires seront remis.

72.5 Équipe étoile

Pour chacune des 6 catégories, un fanion est remis aux trois membres de la sélection étoile. Les étoiles sont les trois (3) meilleurs pointeurs au classement individuel constitué des résultats des quatre (4) compétitions régulières de la ligue et du championnat régional. Au total, 18 fanions (6 catégories X 3 fanions) seront remis.

Bris égalité

S'il y a un bris d'égalité entre la 3^e et la 4^e position, une quatrième étoile sera ajoutée à la sélection. Un fanion supplémentaire sera produit après le championnat.

72.6 Remise des mérites

Les médailles et les rubans sont remis immédiatement après chaque bloc de compétition. Les fanions des équipes d'étoile et les bannières seront remis après les médailles et les rubans du 2^e bloc.

ARTICLE 73 SÉLECTION DE LA DÉLÉGATION AUX CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

73.1 **Comité de sélection de la délégation**

73.1.1 **Composition**

Le comité est formé d'un représentant par équipe (entraîneur, responsable des sports) et du coordonnateur de la discipline. Le gestionnaire des données peut s'ajouter à la demande du comité ou du coordonnateur.

73.1.2 **Rôle**

Le rôle du comité est d'identifier :

- les 54 participants (9 par catégorie/sexe) et de sélectionner les épreuves qu'ils nageront en respect de la réglementation provinciale.
- L'entraîneur-chef et les 8 accompagnateurs. Une représentation de toutes les équipes est souhaitée. Au moins une accompagnatrice doit être identifiée.

73.1.3 **Rencontre du comité**

Une rencontre sera tenue au plus tard le lundi précédent les championnats.

73.2 **Délégation**

Les neuf (9) premiers nageurs du classement individuel final de chaque catégorie/sexe composeront la délégation régionale.

73.2.1 **Bris égalité**

S'il y a un bris d'égalité entre la 9^e et 10^e position au classement final, les critères suivants seront considérés :

- Le résultat du nageur au régional
- Discretion du comité de sélection

73.4 **Processus de sélection des participants**

73.4.1 **Confirmation de la participation des participants**

Chaque équipe devra obtenir la confirmation de la participation de chacun de ses candidats avant la tenue de la rencontre du comité de sélection de la délégation.

Une lettre sera mise en disponibilité par le RSEQ-QCA lors de la quatrième compétition régulière aux douze premiers nageurs de chaque catégorie des classements individuels. Cette lettre présentera les paramètres de la participation d'un élève-athlète notamment les frais approximatifs.

Les équipes devront remettre lors de la rencontre du comité de sélection le coupon-réponse de chacun de leurs candidats confirmant leur disponibilité pour les championnats provinciaux s'ils sont parmi les neuf (9) meilleurs nageurs de leur catégorie dans les classements individuels finaux.

73.4.2 **Formulaire de candidature**

Au plus tard, le jour précédant la rencontre du comité, les équipes doivent compléter et partager à toutes les autres équipes et au coordonnateur le formulaire de candidature. Les équipes doivent présenter dans l'ordre de priorité les 6 choix d'épreuves (individuelles et relais) de ses candidats. Les équipes doivent aussi présenter le meilleur temps réalisé pendant la saison de chaque épreuve choisie sur le formulaire afin de faciliter la sélection des épreuves.

73.4.3 **Sélection des épreuves**

Dans l'attribution des épreuves des participants de chacune des 6 catégories, les **deux** choix prioritaires des **9 premiers nageurs/nageuses** aux classements individuels finaux seront respectés d'office. Par la suite, le comité prendra les décisions afin d'équilibrer la participation dans chacune des épreuves de chacune des catégories.

Au besoin, le comité peut estimer un temps pour un participant qui nagera une épreuve dont aucun temps n'est disponible.

73.4.4 **Modifications de la délégation**

La gestion des modifications de la délégation après la rencontre du comité est faite par le coordonnateur en consultation l'entraîneur-chef de la délégation et les équipes concernées et en respect de la réglementation provinciale.

73.4.5 **Inscriptions de la délégation**

L'inscription de la délégation est faite par la permanence du RSEQ-QCA en respect des procédures établies par le RSEQ provincial.

ANNEXE NAT - 1

ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION DE NATATION

1. BÉNÉVOLES

- Prévoir trois (3) chronomètres par corridor.
- Prévoir deux (2) messagers. Une personne transporte l'information entre la table de contrôle et l'arbitre-chef et une autre ramasse les cartes après chaque épreuve et les achemine au responsable de l'informatique.
- **Chaque organisation doit trouver les officiels mineurs (minimum vingt (20) officiels mineurs).**

2. MATÉRIEL

- Des chronomètres (RSEQ-QCA en fournit)
- Une corde de faux départs avec un poids.
- Un nombre suffisant de chaises et de tables.
- Un micro et un système de son.
- Crayons, trombones, élastiques, chemises, brocheuse, etc.

N.B. 1 Un kit d'organisation du RSEQ-QCA est prévu et est sous la responsabilité de l'arbitre-chef. (Pistolet, balles, brocheuse, feuilles d'arrivée, etc.)

N.B. 2 Un responsable de l'informatique est désigné par le RSEQ-QCA en début de saison, et ce pour toutes les compétitions régulières. Les rencontres présaison doivent faire l'objet d'une entente spéciale.

3. ORGANISATION / PRÉPARATION

- L'invitation doit parvenir aux équipes au moins deux semaines à l'avance.
- Prévoir une réunion d'entraîneurs quinze (15) minutes avant le début.
- Prévoir la période d'échauffement pour les équipes et la présence d'un sauveteur rémunéré à cet effet pour cette période
- Dans la mesure du possible, afficher les résultats aussitôt qu'ils sont disponibles. Les erreurs de temps peuvent alors être repérées rapidement et corrigées sur place.
- Le responsable informatique doit fournir le RSEQ-QCA:
 1. Toutes les cartes ainsi que les forfaits
 2. Les cartes non utilisées
 3. Un rapport de compétition
 4. Les résultats complets par courriel
- Le responsable de compétition doit fournir au RSEQ-QCA:
 1. Le relevé de présence des officiels mineurs
 2. Un rapport de compétition
- Prévoir une pause de quinze (15) minutes et un léger goûter pour les officiels (majeurs + mineurs).